



PROMOUVOIR LA COLLABORATION INTERCOMMUNAUTAIRE : UNE STRATÉGIE EFFICACE POUR METTRE EN ŒUVRE ET MAINTENIR DES ACTIVITÉS D'ÉDUCATION AUX DROITS HUMAINS DANS DES CONTEXTES DIFFICILES OU DE CONTRAINTE SÉCURITAIRES



Cette bonne pratique a été développée en partenariat avec des partenaires de notre précédent programme **Citoyenneté engagée en Haïti** dans le cadre du projet **Promouvoir l'égalité à travers l'éducation aux droits humains**. Les bonnes pratiques présentées dans cette série sont des "pratiques vivantes", ce qui signifie qu'elles évoluent et s'adaptent en permanence.

Cette bonne pratique a un double objectif. Elle vise, d'une part, à **promouvoir le renforcement des capacités des actrices et acteurs locaux et leaders communautaires** de divers milieux en matière d'éducation aux droits humains et, d'autre part, à **renforcer la collaboration** entre ces actrices-teurs et leaders dans le cadre de la mise en œuvre des activités d'éducation aux droits





humains. Cette section décrit le processus de développement et d'application de cette pratique dans le contexte spécifique des communautés d'Haïti. Cependant, cette pratique de **collaboration intercommunautaire** peut être apprise et appliquée à d'autres contextes d'activités d'éducation aux droits humains. En particulier ceux qui ont également des contraintes de sécurité qui peuvent limiter la mobilité.

Cette pratique a été développée à travers un **processus participatif avec les actrices et acteurs**, notamment les **groupes communautaires** et les **coachs** des 4 communautés cibles du projet, lors de la préparation des forums communautaires qui ont été organisés. En raison du contexte d'insécurité, les coachs communautaires (peut-être moins expérimenté·e·s en matière d'éducation aux droits humains) et les membres des groupes communautaires ont été mobilisés pour animer les activités d'éducation aux droits humains, en tenant compte de la proximité géographique. Ainsi, les communautés de Jacmel et de Gressier ont vu leurs activités réalisées avec l'appui d'une équipe de Jacmel qui s'est déplacée pour soutenir l'équipe de Gressier et vice-versa. Il en a été de même pour La Victoire et Thomassique. La stratégie a été adoptée et mise en œuvre lors de 2 réunions impliquant les actrices-teurs des 4 communautés, ce qui a permis aux groupes de poser collectivement les bases.

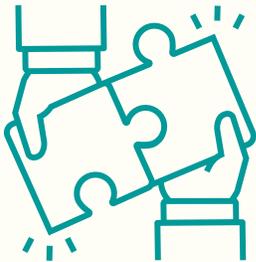
L'équipe de projet a ensuite approfondi leurs réflexions et a communiqué à nouveau avec toutes les personnes concernées sur leurs rôles et leurs responsabilités. **Pour s'assurer de la réussite de cette collaboration, il a fallu faire un renforcement des capacités des actrices-teurs locaux concernés.** Pour ce faire, **plusieurs séances de coaching** ont eu lieu entre la coordonnatrice nationale et les membres concernés des groupes communautaires, ainsi qu'entre les coachs d'expérience (Un·e coach d'expérience a été attribué·e à chaque communauté comme « **coach d'appui** ») et les coachs communautaires (moins expérimentés) sur la meilleure façon, pour chaque actrice-teur, de jouer son rôle.

La réussite de cette stratégie a inspiré le comité pédagogique et d'orientation (composé de 4 coachs d'expérience) à proposer, durant **l'atelier de réflexion stratégique**, que le reste des activités du projet se réalise dans la même dynamique de collaboration intercommunautaire. Cette proposition était fondée sur le fait que **cette démarche permet de consolider les capacités des actrices-teurs locaux pour une pérennisation des activités d'éducation aux droits humains.** Elle constitue un excellent moyen de promouvoir les capacités et de valoriser le partage des connaissances et des expériences en matière de droits humains. À travers cette pratique, le leadership des membres des communautés dans lesquelles nous intervenons est renforcé, puisqu'ils sont **appelés à s'approprier davantage les droits humains et à assumer un rôle de premier plan dans leur diffusion et vulgarisation au sein même de leur communauté.** La pratique ici documentée constitue également un moyen plus efficient de réaliser les activités d'éducation aux droits humains et **impacter beaucoup plus de personnes.** Elle renforce en outre **la synergie entre les communautés et les défenseuses-seurs des droits humains.** Enfin elle permet une **décentralisation des rôles et des responsabilités en matière d'éducation aux droits humains**, qui jusque-là étaient assumés uniquement ou principalement par les coachs d'expérience.



LEÇONS APPRISES

Pour une mise en œuvre adéquate de cette bonne pratique, les personnes sélectionnées au sein des communautés pour prendre le relai ou assumer la responsabilité principale en matière d'éducation aux droits humains doivent être des personnes possédant **au moins des connaissances de base en matière de droits humains**, ou alors des personnes qui ont déjà pris part à des activités d'éducation aux droits humains. De plus, en prélude à leur déploiement, il conviendrait de renforcer leurs **capacités à travers des séances de coaching sur l'animation des activités d'éducation aux droits humains**. Ce renforcement de capacités ou accompagnement peut être effectué par des coaches jouissant d'une grande expérience et des compétences avérées en matière d'éducation aux droits humains. Ces séances de coaching sont extrêmement importantes car elles garantissent le succès de la bonne pratique et permettent d'éviter certaines dérives possibles. Il faudra garder à l'esprit que dans un contexte de transfert de compétences ou de capacités, il y a toujours des risques de biais de compréhension voire de corruption (un cas de corruption a d'ailleurs été constaté dans la mise en œuvre de cette bonne pratique et traitée par la coordination nationale). Dans cette perspective, les séances devraient être mieux planifiées en y consacrant beaucoup plus de temps (en fonction du niveau de capacités des personnes qui sont identifiées pour jouer les rôles en question) et idéalement grâce à un gabarit ou guide élaboré à cet effet (ce qui n'a pas été le cas durant la mise en œuvre de cette bonne pratique).



La collaboration intercommunautaire est aussi le lieu pour l'équipe de projet de penser à **renforcer le réseautage entre les défenseuses-seurs des droits humains**. Dans le cadre de cette bonne pratique, cela a été fait de façon spontanée ou organique, mais ce serait encore mieux si cela peut être planifié et se faire de manière plus structurée avec un suivi plus ou moins rigoureux après les activités. La mise en réseaux des défenseuses-seurs des droits humains est une des voies efficaces d'étendre les retombées de l'éducation aux droits humains et de réduire leur vulnérabilité face aux nombreuses menaces ou attaques auxquelles ils et elles font souvent face.

